

2020-UNAT-1047, Orabi

Décisions du TANU ou du TCNU

Unat a considéré un appel du jugement n ° UNRWA / DT / 2019/070 par le commissaire général de l'UNRWA. Unat a jugé que l'UNRWA DT n'avait commis aucune erreur lorsqu'il a conclu que l'UNRWA n'avait pas examiné les raisons personnelles et humanitaires du demandeur dans la décision contestée. Unat a jugé que l'UNRWA DT a conclu correctement que les questions pertinentes (raisons personnelles et humanitaires) avaient été ignorées dans l'exercice de la discrétion du commissaire général. UNAT a rejeté l'appel et a confirmé le jugement de l'UNRWA DT.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur a contesté la décision de ne pas le transférer à un autre poste et de transférer un autre collègue à la place. Le demandeur avait demandé le transfert pour des raisons humanitaires et personnelles. Dans le jugement n ° UNRWA / DT / 2018/026, l'UNRWA DT a rejeté la demande, étant donné que l'UNRWA avait correctement appliqué les règles pertinentes en accordant la demande de transfert à un autre collègue en fonction de son ancienneté. Dans le jugement n ° 2018-UNAT-884, le jugement non vacant n ° UNRWA / DT / 2018/026 et a renvoyé l'affaire à Unrwa DT. Dans le jugement n ° UNRWA / DT / 2020/070, Unrwa DT a jugé que l'UNRWA n'avait clairement pas rempli son obligation d'équilibrer les intérêts contradictoires découlant des raisons humanitaires ou personnelles des demandes de transfert des membres du personnel concerné et que le demandeur et le demandeur du demandeur et du demandeur Des raisons humanitaires n'ont pas été prises en considération par l'UNRWA. L'UNRWA DT a conclu que la décision contestée était illégale, a ordonné qu'elle soit annulée et pour une nouvelle décision de prendre à la demande de transfert du demandeur.

Principe(s) Juridique(s)

Lorsque vous jugez la validité de l'exercice du discrétion du Secrétaire général dans les questions administratives, UND ne détermine pas si la décision est légale, rationnelle, correcte de manière procédur , ou si la décision est absurde ou perverse.

Résultat

Appel rejeté sur le fond

Texte Supplémentaire du Résultat

Aucun soulagement ordonné; Aucun soulagement ordonné

Applicants/Appellants

Orabi

Entité

OSTNU

Numéros d'Affaires

2020-1355

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

10 Jun 2022

President Judge

Juge Sandhu

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Réaffectation ou transfert

Discrétion

Droit Applicable

Autres publications de l'ONU (directives, politiques, etc.

- Instructions techniques pour le terrain n° 01/2016 (transferts latéraux initiés à la demande du personnel, bureau extérieur du Liban)

Jugements Connexes

2015-UNAT-549